

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 21 octobre 2010, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Talika Gerber, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Talika Gerber, présidente, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Elle salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence excusée de Mme Nicole Leblois, conseillère municipale. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Participe à la séance de ce soir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances.

Mme Talika Gerber, présidente, mentionne l'absence de M. Patrick Tanner, AJU, scrutateur.

Mme Mélanie Erard, AJU, propose M. Jacques Vuitel, AJU, en qualité de scrutateur.

M. Jacques Vuitel fonctionnera comme scrutateur pour la séance de ce soir.

Mme Talika Gerber, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Aucune modification n'est apportée.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Nomination d'un scrutateur en remplacement de M. Clément Strahm, démissionnaire
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2010
4. Communications de la présidente et du maire
5. Plan financier 2011-2015 : information
6. Examen du projet de budget 2011 : approbation éventuelle
7. Plan de quartier du Réservoir avec modification du Plan de zones : décision
8. Votation d'un cautionnement solidaire de CHF 500'000.- en faveur de la Confédération suisse et du canton de Berne pour le prêt octroyé à la Fondation "Les Rameaux" à Saint-Imier dans le cadre des travaux de transformations de leur bâtiment : décision
9. Projet de construction de nouvelles halles de gymnastique conformément aux motions déposées (motion de la fraction alliance jurassienne du 24 avril 2008, motion du parti libéral radical du 23 octobre 2008) et aux demandes faites suite à la réponse donnée (Conseil de ville du 18 juin 2009) : information et marche à suivre
10. Conclusion d'un contrat de prestations avec la police cantonale : décision
11. Motions et interpellations
12. Réponses aux motions et interpellations
13. Petites questions
14. Réponses aux petites questions
15. Divers et imprévu

Comme convenu lors de la séance d'information destinée aux autorités politiques imériennes tenue jeudi 23 septembre 2010 à la salle du Conseil de ville, les conseillers de ville ont reçu, à titre d'information, les notes de séance et le projet de réaménagement du centre de Saint-Imier rédigées et présenté à cette occasion.

1. Nomination d'un scrutateur en remplacement de M. Clément Strahm, démissionnaire

M. Patrick Linder, SOC : "En remplacement de M. Clément Strahm, SOC, démissionnaire, nous proposons M. Vital Carnal, SOC."

Au vote, M. Vital Carnal, SOC, est nommé scrutateur, en remplacement de M. Clément Strahm, SOC, à l'unanimité moins l'intéressé.

2. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. John Buchs (PLR), M. Christian Schluop (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Eric Schweingruber (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), Mme Danièle Kiener (SOC), M. François Nyfeler (SOC), M. Patrick Linder (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Bernard Wolf (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Michael Oppliger (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : Mme Joëlle Häller (PLR), M. Jean-Pascal Lüthi (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Johan Wermeille (SOC) et M. Patrick Tanner (AJU).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2010

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2010 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

4. Communications de la présidente et du maire

Mme Talika Gerber, présidente, n'a pas de communication.

M. Stéphane Boillat, maire : "Comme indiqué dans le communiqué du 2 juin 2010, dès le programme de relance de la Confédération connu (programme de stabilisation nouvelle politique régionale NPR), le Conseil municipal a annoncé les projets d'Ecole à journée continue et de parking souterrain avec pour objectif de bénéficier des aides prévues, en raison des qualités de ce projet qui, notamment, revitalise le centre. La décision est tombée en septembre 2010. Alors que, dans un premier temps, une aide sous forme de prêt sans intérêt d'un montant de CHF 500'000.- à CHF 1'000'000.- avait été évoquée, c'est finalement un prêt sans intérêt de CHF 2'000'000.- qui a été obtenu. Le Conseil municipal se réjouit de ce résultat. Une des conditions essentielles à ce type d'aide était que les travaux puissent être largement achevés avant la fin 2010, condition que nous serons à même de remplir. Les effets de ce prêt ne sont pas négligeables. Sur la seule période 2011-2015 du plan financier qui vous est soumis ce soir, il induit une amélioration de CHF 235'000.-; en retenant un taux d'intérêt moyen de 4 %, l'économie est de CHF 840'000.- sur la durée totale du prêt (20 ans).

Dans un registre similaire, la SA Parc technologique de Saint-Imier a présenté le projet d'extension du Parc technologique, actuellement en cours d'exécution, dans le cadre des

aides aux investissements. Une décision positive vient de tomber, puisque Parc technologique de Saint-Imier SA pourra bénéficier d'un prêt sans intérêt de CHF 2'000'000.-, remboursable en 20 ans. L'octroi de ce prêt n'est cependant possible que s'il est cautionné par la Municipalité. Un dossier sera donc présenté prochainement. Rappelons, en bref, que Parc technologique SA est détenu aux deux tiers de son capital-actions par la Municipalité et que les loyers versés assurent le fonctionnement et le remboursement des emprunts qui ont permis le financement de la construction. Enfin, le bail conclu avec la HE-ARC porte sur une durée de 20 ans dès mai 2011, soit jusqu'en 2031.

Les travaux de transformation des bâtiments communaux en exécution du crédit d'engagement de CHF 3'140'000.- voté le 2 décembre 2001, ont déjà donné lieu à plusieurs rapports. Des 4 phases prévues, les deux premières (agrandissement des Noyes et construction du nouvel immeuble Temple 15) se sont déroulées sans difficultés particulières. La 3^{ème} étape (rénovation d'Agassiz 4) achevée à l'automne 2003 s'est soldée par un dépassement conséquent; quant à la 4^{ème} étape (établissement de 2 classes enfantines dans l'ancien immeuble Temple 19), elle n'a pas été réalisée. Le dépassement des coûts de transformation d'Agassiz 4 a fait l'objet d'un rapport détaillé de la commission de construction au Conseil de ville, traité lors de la séance du 17 juin 2004. Suite au refus de l'architecte d'accepter le versement d'un solde d'honoraires établis selon les calculs de la Municipalité et non selon ceux de l'architecte, le Conseil municipal a procédé à un examen approfondi du déroulement des travaux et, sur cette base, a présenté au Conseil de ville un rapport détaillé. Au terme de son analyse, le Conseil municipal a considéré que si certains surcoûts avaient été admis et que l'architecte ne saurait en porter la responsabilité, la plus grande partie du dépassement n'avait pas fait l'objet d'une information, ce qui a interdit des choix constructifs différents ou des mesures d'économie, tant à la commission de construction qu'au Conseil municipal. La violation de son devoir d'information engageant la responsabilité de l'architecte, le Conseil municipal a proposé au Conseil de ville d'ouvrir une procédure en responsabilité contre l'architecte, pour un montant supérieur à CHF 100'000.-, mais inférieur à CHF 500'000.-. Le Conseil de ville a approuvé cette proposition à l'unanimité dans sa séance du 16 juin 2005. Suite à l'ouverture de la procédure, une audience de conciliation s'est tenue le 6 décembre 2005. Les parties ont déposé leurs mémoires respectifs les 7 février et 11 mai 2006. Une première audience a eu lieu le 9 février 2007 et une seconde le 24 août 2007 (audition des témoins), après quoi une expertise a été rendue en mars 2008 et des compléments d'expertise en septembre 2009. Dans l'intervalle des pourparlers transactionnels ont été menés, sans qu'aucun accord ne puisse intervenir. Une dernière audience a eu lieu le 26 février 2010. Le jugement a été rendu le 2 juillet 2010. Dans son jugement, le Tribunal a condamné l'architecte à verser à la Municipalité CHF 274'677.- (solde d'honoraires déduit) + intérêts à 5 % dès le 18 avril 2005, ainsi qu'aux 8/12^{èmes} des frais de justice et d'avocat. Le montant total dû à la Municipalité, frais, dépens et intérêts arrêtés au 31 juillet est de CHF 375'471,20.-, soit CHF 301'000.- net après remboursement des frais de procédure et d'avocat engagés. Le Conseil municipal est satisfait du jugement rendu. En effet, dans son principe, le jugement a confirmé l'analyse faite et proposée au Conseil de ville, en retenant, en résumé, que : "l'architecte a violé son obligation de diligence et de fidélité en n'informant pas correctement le maître de l'ouvrage du coût des travaux et du fait que le devis initial de CHF 733'779.- +/- 10 % allait être dépassé de manière conséquente". Ce point de vue n'est pas partagé par la partie adverse, qui a déposé appel. La Cour suprême aura donc à trancher ce litige, sans doute dans le courant de l'année prochaine. A ce stade de la procédure, il paraissait nécessaire au Conseil municipal d'informer le Conseil de ville qui l'a autorisée, d'autant qu'une question avait été posée lors de la séance de juin 2010.

Enfin, une dernière information, également importante. Les services des sapeurs-pompiers des communes de La Ferrière à Villeret ont réalisé un excellent travail en vue de leur fusion. Ce travail est à bout touchant, et il devrait vous être soumis, pour décision, lors de la séance du 10 décembre 2010. En cas d'acceptation et moyennant celle des autres communes, dès

le 1^{er} janvier 2011, il n'y aura plus qu'un corps de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret, sous le nom de "Sapeurs-pompiers d'Erguël".

M. Walter Von Kaenel, PLR : "Je m'exprime ici en tant que doyen. Au nom de toutes les fractions je tiens à féliciter M. le maire pour sa réélection tacite, et je le remercie de son engagement et de sa disponibilité. Je lui souhaite une nouvelle fois plein succès et beaucoup de satisfactions. Merci Stéphane."

...Applaudissements...

M. Stéphane Boillat, maire : "Merci beaucoup. Merci Walter pour ce que tu viens de dire. Cela me touche beaucoup et me fait très plaisir. J'espère pouvoir continuer à m'engager au mieux. A ceux qui sont en lice pour les prochaines élections, je souhaite plein succès."

...Remerciements des membres...

5. Plan financier 2011-2015 : information

Rapport du Conseil municipal (points 5 et 6) :

Les conseillers de ville ont reçu une documentation complète relative au plan financier 2011 – 2015 et au budget 2011.

Une nouvelle fois, le projet de budget est basé sur une quotité d'impôt inchangée à 1,69 et des taxes également inchangées, sous réserve de la modification des taxes d'exemption en cas de fusion des services de défense du Haut-Vallon.

Il faut souligner encore que le projet de budget prend en compte la nouvelle baisse d'impôts due à la révision 2011, décidée au printemps 2010 par le Grand Conseil, et qui correspond à terme à environ 1/10 de quotité pour notre commune. Pour l'année 2011, la baisse d'impôts est estimée à environ CHF 358'000.-. Cette nouvelle baisse s'ajoute aux baisses d'impôts communale de 2008 (baisse de la quotité de 1,84 à 1,69) et cantonale précédentes. La planification financière prend également en compte les charges supplémentaires conséquentes annoncées par la Loi sur la péréquation financière (LPFC), qui devrait être débattue devant le Grand Conseil en novembre 2010, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Cette nouvelle version de la LPFC est, à ce stade, très défavorable aux grandes communes du Jura bernois. En effet, elle ne leur reconnaît pas les charges de centre qu'elles assurent, notamment en finançant d'importantes infrastructures sportives et culturelles, et elle les contraint à participer aux charges des villes de Thoun, Berne et Bienne, à raison de CHF 60.- par habitant et par année. Pour Saint-Imier, la nouvelle LPFC représente des charges supplémentaires de l'ordre d'un dixième de quotité.

Ajoutées aux charges supplémentaires conséquentes annoncées par la LPFC dès 2012, il est évident que cette série de baisses ne peut être sans conséquence sur l'équilibre des comptes et sur la politique d'investissement. Un examen approfondi des charges est en cours et des choix seront inéluctables (investissements, effets sur les charges) si ces modifications législatives se concrétisent.

Si l'on ne considère que le projet de budget, on constate que son architecture est proche de celle des années précédentes. Il faut cependant souligner que les attributions aux fonds spéciaux (FS) pour l'entretien des immeubles du patrimoine administratif et du patrimoine financier ont été budgétisées à la baisse. L'entretien effectif possible en 2011 atteint tout de même le total de CHF 567'000.-. Un résultat plus favorable lors du bouclage des comptes, s'il se produisait, permettrait de décider alors d'attributions plus élevées.

Les subventions culturelles et sportives connaissent quelques hausses ponctuelles, afin notamment de tenir compte des promotions du HC Saint-Imier et du FC Saint-Imier, du 40^{ème} anniversaire du CCL, ainsi que des activités du CEJARE et de l'Ensemble vocal d'Erguël. Les subventions annuelles aux sociétés sportives sont pour le reste maintenues à leur niveau de 2010, année qui avait vu ces subventions doubler. Le Ski-Club, qui en a fait la demande, bénéficiera désormais d'une subvention annuelle. Enfin, le 150^{ème} anniversaire du Musée de Saint-Imier, qui sera fêté en 2011, devra faire l'objet d'une demande de crédit extraordinaire.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, vous propose d'accepter le budget présentant un déficit de **CHF 967'780.--**. Ce projet de budget est fondé sur :

- une quotité d'impôt de 1,69 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.-- pour le village et CHF 40.-- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.35/m³ + taxe de base (par paliers), selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : CHF 2.00/m³ + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1^{er} avril 2010, selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs proposée au CV du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de :
 - en cas de fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret : 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.-- / max. CHF 400.--)
 - sans la fusion des services de sapeurs-pompiers de la Ferrière à Villeret : 8 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.-- / max. CHF 200.--), selon règlement actuel du service de défense de la Municipalité.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, présidente, indique qu'il s'agit de traiter les parties 10, 11 et 12. Avant de passer en revue ces points, elle demande si M. le maire ou l'administrateur des finances ont des compléments à ajouter.

Aucun commentaire supplémentaire n'est apporté.

Les parties 10, 11 et 12 sont passées en revue.

Aucun membre ne demande la parole.

6. Examen du projet de budget 2011 : approbation éventuelle

Mme Talika Gerber, présidente, indique que les parties seront passées en revue une à une. La partie 5 sera détaillée. Quant aux parties 10, 11 et 12 elles viennent d'être traitées.

Les parties sont passées en revue.

M. Yves Houriet, PLR : "Les membres de notre fraction ont examiné le budget 2011 avec attention. Comme chaque année, nous tenons à remercier notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni, son équipe, ainsi que la commission des finances pour la qualité des informations et des éléments fournis. Ces éléments nous permettent, après moult réflexions

personnelles, de prendre position sur la planification des comptes de notre commune et d'ainsi dégager une stratégie à court et moyen terme. Que dire sur le budget ? Il est déficitaire, comme chaque année et devrait presque atteindre le million, puisqu'il arrive à CHF 967'780.-. Il prend également en compte l'élément négatif de la nouvelle baisse cantonale d'impôts due à la révision 2011, soit CHF 380'000.- ou 1/10^{ème} de quotité. Il est à préciser que l'élément est négatif pour les comptes communaux, mais pas pour le citoyen. Comme indiqué dans le commentaire, l'architecture du budget est proche de celle des années précédentes. Le roulement est de l'ordre de 37 millions, soit pratiquement le volume des comptes 2009 mais environ 1,5 millions de moins que le budget 2010. Au niveau des rubriques, notons tout de même la disparition du financement direct du SASDOVAL d'environ 1,5 millions de la santé, qui est compensée par une augmentation quasiment identique du total de la Prévoyance sociale. Nous pourrions relever de nombreux autres points et faire d'autres commentaires sur ce budget et nous nous limiterons à ceux-ci : une fois de plus, la culture, les loisirs et les sports n'ont pas été oubliés dans ce budget. En plus des aides usuelles, des soutiens particuliers ont été faits au CEJARE, à l'Ensemble vocal d'Erguël ainsi qu'au CCL. Au niveau sport, un soutien particulier et important a été fait aux deux clubs phares de Saint-Imier, le FC et le HC, pour leur promotion respective en ligue supérieure. Nous profitons une fois de plus des les féliciter. L'entretien des bâtiments et routes communales a subi un lifting sérieux. Mais il est important de savoir que la commission des finances a proposé que les attributions aux financements spéciaux pourront être revues dans le cadre du bouclage des comptes 2010. A noter encore le montant important budgété pour les dépréciations, aussi bien au niveau de l'électricité que des autres départements. A ce niveau de réflexion, nous voyons que les moyens donnés à nos services communaux sont encore très importants et que nous ne sommes pas encore dans la sinistrose. Aucune coupe spectaculaire n'a été opérée à aucun niveau de notre administration. Nos réserves ainsi que notre fortune nette ne devraient diminuer que de 1 million par rapport à la planification financière 2010. Comme déjà souligné lors de la présentation du budget 2010, notre fraction pense que si le budget 2011 présenté ce soir est effectivement largement déficitaire, il est préférable de bien analyser la situation et de faire des choix en conséquence, pour autant que ces choix doivent être effectués. Les investissements pourront alors être au besoin recadrés dans une stratégie choisie par les partis et non par l'opportunisme ou l'urgence. L'analyse des finances communales effectuée à notre demande par l'institut IRENE sera, nous en sommes convaincus, également une base de départ pour une gestion performante du ménage communal. Nous disons "pas d'augmentation de quotité sans analyse de coûts". "Pas d'augmentation de quotité sans remise en cause globale de nos services". "Pas d'augmentation de quotité sans planification et maîtrise à moyen terme de nos investissements ». Notre fraction souscrit à ce budget ainsi qu'aux taxes y-relatives avec remerciements à toutes les personnes ayant œuvré au bon fonctionnement financier de notre commune."

M. Thierry Egli, AJU : "Lors de l'adoption des comptes communaux 2009 du Conseil de ville du 17 juin, la fraction alliance jurassienne parlait déjà de nuages pointant à l'horizon. Pour résumer, il avait été question du décalage technique entre la réalité économique et les rentrées fiscales, de la très fameuse Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) très bénéfique pour les infrastructures sportives et culturelles des villes de Bienne, Berne et Thoune, de la non moins fameuse loi fiscale cantonale 2011, et du changement par le canton de la clé de répartition de l'impôt à la source des frontaliers. Si l'on relevait jusqu'à l'année dernière une grande stabilité dans notre budget, influencé principalement par la conjoncture, on peut constater aujourd'hui que les données ne sont plus les mêmes. Pas besoin d'être grand financier pour comprendre la situation : charges supplémentaires par le canton et baisse des rentrées fiscales. Que restera-t-il pour équilibrer les comptes ? Le levier des investissements et des charges. Pour ces dernières, un processus d'expertise est en cours. Il est cependant réjouissant de constater que les attributions aux fonds spéciaux pour l'entretien des immeubles, bien qu'étant revues à la baisse, représentent tout de même un total de CHF 567'000.- . Le compte d'investissement prévoit un total net de CHF 3'361'000.- Nous sommes heureux de savoir aussi que les

subventions pour le sport et la culture ont été maintenues, que les promotions du HC et du FC, ainsi que l'anniversaire du CCL, seront soutenus comme il se doit. Nous sommes néanmoins conscients qu'il faudra à l'avenir tenir d'une main ferme la barre des finances. Si notre fortune permet actuellement de faire face aux aléas, il n'en sera pas ainsi éternellement. Aussi, il est de notre devoir et de notre responsabilité à nous, élus politiques, de veiller à la meilleure gestion des deniers publics. Ce message s'adresse également aux commissionnaires, au Conseil municipal ainsi qu'au personnel communal. Il en va de notre avenir et de nos investissements futurs pour le bien de Saint-Imier. Alliance jurassienne souligne également l'excellente présentation et les commentaires adéquats de ce budget 2011 et du plan financier 2011-2015. Nous vous proposons d'accepter ce budget 2011."

M. Patrick Linder, SOC : "L'adoption des comptes et l'établissement du budget sont sans doute les deux sujets qui rythment invariablement l'année politique. Son adoption permet l'ouverture d'un espace de discours politiques. Dès lors, l'adoption du budget admet comme corollaire que les partis s'expriment sur des problèmes plus larges. On touche ici à des questions de vision de société ou du moins des questions de vision de ce qu'est une commune ou de ce qu'elle doit apporter à ses citoyens. On a pu comprendre au travers des discours qu'on vient d'entendre, que les visions sont parfois différentes. Quoiqu'il en soit, c'est bien le budget qui rédige les grandes lignes de ce qu'une commune offre à ses habitants. De ce qu'elle offre à ses habitants en termes de services, de loisirs, de développement. Mais aussi, parfois en termes d'aides. Le budget qui nous est soumis ce soir présente un déficit de près d'un million de francs. Ceci reste comparable avec les projections que nous avons pu faire lors des exercices précédents. L'architecture du budget reste elle aussi comparable à celle des années précédentes. Pourtant, il y a toute une série d'éléments interagissant à divers échelons qui contribuent à assombrir quelque peu les projections financières que nous faisons. Quelles en sont les traits saillants ? Il y a le niveau cantonal, où les décisions politiques que nous ne cautionnons pas, montre une baisse des rentrées fiscales de l'ordre de 1/10^{ème} de quotité. Au niveau cantonal toujours, la loi sur la péréquation financière, nettement défavorable aux grandes communes du Jura bernois, va nous occasionner de nouvelles charges en nous demandant notamment de financer les villes de Bienne, Berne et de Thoun. Il s'agit de deux éléments cantonaux qui codéterminent notre budget sans que nous puissions vraiment agir. Maintenant, à l'échelon communal : nous l'avons déjà relevé à de nombreuses reprises, la structure du budget révèle une très forte sensibilité à la conjoncture. Pour faire simple, on peut dire que, si l'horlogerie marche et bien le bouclage d'un exercice est grandement facilité, si l'horlogerie ne marche pas et bien on risque de se retrouver face à de grands problèmes. Mais là encore, ce sont des éléments externes que nous ne pouvons que très difficilement maîtriser, et ils influencent fortement notre budget. Enfin, et pour poursuivre à l'échelon communal, une baisse d'impôts communal a été acceptée en 2008. Elle dicte également, d'une certaine manière, les revenus de la commune. Tous ces éléments modifient l'équilibre des comptes. Nous nous apprêtons à étudier un séduisant projet pour les halles de gymnastique, qui nécessitera un investissement conséquent. Il convient de se poser quelques questions au sujet de ce qu'une commune doit apporter à ses habitants. Le parti socialiste veut maintenir la qualité de vie à Saint-Imier et fera tout pour y parvenir. Il nous reste à vous dire que nous approuvons le budget 2011, avec nos remerciements à l'administration des finances pour son excellent travail."

M. Walter Von Kaenel, PLR : "En tant que représentant du plus grand contribuable des personnes morales, comme je l'ai déjà dit à M. le maire, je tiens à préciser qu'il n'y a pas de mauvaise nouvelle de notre côté."

Au vote, le budget présentant un déficit de **CHF 967'780.--** avec :

- une quotité d'impôt de 1,69 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.-- pour le village et CHF 40.-- pour la montagne

- eau potable : CHF 1.35/m³ + taxe de base (par paliers), selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : CHF 2.00/m³ + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1^{er} avril 2010, selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs proposée au CV du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de :
 - en cas de fusion des services de sapeurs-pompiers de La Ferrière à Villeret : 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.-- / max. CHF 400.--)
 - sans la fusion des services de sapeurs-pompiers de la Ferrière à Villeret : 8 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.-- / max. CHF 200.--), selon règlement actuel du service de défense de la Municipalité

est approuvé à l'unanimité.

Mme Talika Gerber, présidente, remercie M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et tous ses collaborateurs, pour le travail effectué.

Il est 20 h 00, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance.

7. Plan de quartier du Réservoir avec modification du Plan de zones : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la Réglementation relative au Plan de quartier du Réservoir ainsi que le rapport explicatif déposé lors de la procédure.

Le secteur concerné est actuellement régi par les dispositions de la zone à planification obligatoire 7 (ZPO 7) pour sa partie Ouest et de la zone d'utilité publique 20 (UP 20) (partiellement) pour sa partie Est.

Le secteur concerné est idéalement situé. En plein centre, au calme et à proximité des écoles et services, il répond parfaitement aux exigences actuelles de planification qui veulent que l'on recherche à densifier et à proposer des possibilités d'habitat collectif au centre. Toutefois, la réglementation de la ZPO 7 est désuète, et permettrait difficilement des constructions rationnelles et une mise en valeur de ce secteur. Enfin, l'UP 20 avaient été incluse en zone de construction jusqu'à la dernière révision du Règlement sur les constructions. Des possibilités de construire coordonnées avec la parcelle voisine (ZPO 7) permettront à Diapason SA de valoriser son terrain. Cela lui offrira des moyens financiers qui lui font actuellement cruellement défaut et qui lui permettront de donner à l'immeuble abritant l'Ecole de musique du Jura bernois (EMJB) l'entretien devenu absolument indispensable.

La nouvelle réglementation a été menée en partenariat avec les propriétaires des terrains concernés. Elle est approuvée par l'Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

De l'avis du Conseil municipal, la nouvelle réglementation est de nature à offrir enfin des opportunités de construire des immeubles locatifs ou à tout le moins collectifs à Saint-Imier. En cas d'adoption, des démarches pourront être entreprises en vue d'une telle valorisation. Par exemple, un éco-quartier, que l'on connaît dans de nombreuses communes, pourrait être stimulé. Il s'agira de favoriser des projets de cette nature et de chercher à attirer dans notre localité l'investissement de caisses de retraite. La qualité du lieu, en plein centre, devrait être de nature à favoriser au mieux ce type de démarche.

Sur préavis unanime de la Commission d'organisation du territoire et de la sécurité, le Conseil municipal unanime vous recommande l'adoption du Plan de quartier du réservoir et de la modification correspondante du plan de zone.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, présidente, demande si les membres s'opposent à l'entrée en matière.

Aucun membre ne se manifeste.

Mme Talika Gerber, présidente, passe en revue le règlement chapitre par chapitre.

M. Cornelio Fontana, PLR : "Le parti libéral radical a examiné avec attention le plan proposé et relève l'effort fait par la Municipalité pour permettre qu'un terrain bien situé près du centre puisse être offert à la construction de logements si possible spacieux, dont nous manquons cruellement. Nous relevons également la longueur de la procédure, qui ne facilite par la réactivité nécessaire à répondre rapidement à un besoin. Nous proposons donc d'accepter ce plan tout en espérant que des investisseurs se manifesteront rapidement."

Mme Danièle Kiener, SOC : "Après 2 ans de labeur, le nouveau plan de zone du réservoir nous est enfin soumis. La fraction socialiste s'en réjouit et est fière de l'approuver pour les raisons suivantes :

1. Un projet phare : un quartier béni pour un investisseur externe, une caisse de retraite ou une caisse de pension.
2. Un esprit de quartier en pleine nature : nous pouvons créer une implantation de 3 immeubles, avec des logements de qualité, sur un lieu calme et proche de la nature.
3. Une situation idéale : ces logements seraient situés à proximité de toutes les infrastructures nécessaires à une qualité de vie optimale. Les futures locataires ou propriétaires pourraient bénéficier de toutes les commodités désirées : situation en plein centre, proche des écoles, des commerces locaux et des infrastructures sportives.
4. Une mixité de la population : nous manquons cruellement d'appartement de qualité dans le centre. Nous pourrions envisager une étude sur 2 axes avec un mix d'immeubles en PPE et en location. De cette façon, nous rendrions le site accessible à toutes les bourses.
5. Une qualité de vie : nous manquons cruellement de grands logement 4,5 pièces et plus. Ils sont situés bien souvent dans des endroits bruyants ou éloignés du centre.

Au vu de ces atouts, la fraction socialiste est fière du travail fourni par la commission d'urbanisme et préavise favorablement ce magnifique projet."

Mme Katia Ermel, AJU : "Comme nous le savons tous, Saint-Imier souffre d'un manque cruel de terrains constructibles. Qu'il s'agisse de constructions de maisons individuelles ou d'immeubles offrant des appartements spacieux et modernes. La demande est forte mais l'offre très réduite. Une porte s'entrouvre avec une possibilité de construction d'immeubles locatifs idéalement situés au cœur de la localité, la proximité des écoles ainsi que des magasins attireront à coup sûr de nombreux intéressés. A nous de saisir cette opportunité en créant un éco-quartier qui ne pourra que valoriser notre terre d'énergies. De plus, avec de tels projets, nous contribuerons à attirer les caisses de pensions à investir dans notre cité. Au vu de ce qui précède, la fraction alliance jurassienne approuve la modification du plan de zones du quartier du Réservoir."

Au vote, le Plan de quartier du Réservoir avec modification du Plan de zones est accepté à l'unanimité.

8. Votation d'un cautionnement solidaire de CHF 500'000.- en faveur de la Confédération suisse et du canton de Berne pour le prêt octroyé à la Fondation "Les Rameaux" à Saint-Imier dans le cadre des travaux de transformations de leur bâtiment : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la demande soumise par la Fondation des Rameaux, avec sa documentation.

Dès sa fondation, d'abord sous le nom de Mémoire d'Erguël, Mémoires d'Ici a été largement soutenue par la Municipalité de Saint-Imier. Cette institution s'est développée, et elle joue désormais un rôle central dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine de notre région. Cela lui vaut de voir son financement désormais largement assuré par le canton, mais également de se trouver à l'étroit dans ses locaux actuels. Le bâtiment des Rameaux a été choisi pour abriter les locaux de Mémoires d'Ici et du Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE). Une Fondation, la Fondation des Rameaux, dont la Municipalité est membre fondateur, a été créée, ainsi que le Conseil de ville en était informé le 18 juin 2009. La Fondation a pour objectif de transformer et de louer l'immeuble des Rameaux à Mémoires d'Ici et au Cejare. Des subventions importantes ont favorisé cette réalisation. Après l'octroi des subventions, et le lancement du projet, la Fondation des Rameaux s'est intéressée aux mesures de relance de la Confédération, et a déposé un dossier. C'est dans ce cadre qu'un prêt sans intérêt de CHF 500'000.- lui a été promis récemment. L'octroi d'un tel prêt sans intérêt est une excellente opportunité, puisqu'il allège le financement et surtout les coûts financiers de la Fondation. Toutefois, un tel prêt ne peut être accordé qu'à la condition que la Municipalité en cautionne le remboursement. En principe et selon la planification jointe, le remboursement du prêt, de même que le fonctionnement de la Fondation, se feront sans aucun apport financier de la Municipalité, mais uniquement grâce aux rentrées locatives. De la sorte, l'engagement de la Municipalité ne devrait pas dépasser celui d'une garantie.

Conscient de l'importance du projet de rénovation, par ailleurs financé par les rentrées locatives, et du rayonnement de Mémoires d'Ici, le Conseil municipal unanime, sur préavis unanime de la Commission des finances, recommande la votation du cautionnement solidaire de CHF 500'000.- demandé.

Ouverture de la discussion :

Mme Mélanie Erard, AJU : "Le fait que le bâtiment des Rameaux accueille prochainement, dans des locaux adaptés et rénovés, deux institutions locales, est une excellente chose. En effet, le Cejare et Mémoire d'Ici dont il est question sous ce point, sont des centres d'importance pour la sauvegarde de notre patrimoine régional. Ils contribuent au développement et à la conservation de nombreux documents, et participent ainsi activement à la protection de toute notre culture mais aussi de notre histoire. De toute évidence, les locaux actuels n'offrent pas des conditions optimales pour la préservation de ce patrimoine. C'est pourquoi, la fraction alliance jurassienne pense qu'il est important de tout mettre en œuvre afin de permettre au plus vite et dans des meilleures conditions l'installation dans ces nouveaux locaux. Pour ce faire, la fraction alliance jurassienne accepte que la commune de Saint-Imier se porte caution solidaire envers la Confédération suisse et le Canton de Berne du prêt dont il est ici question."

M. Eric Achermann, PLR : "C'est sans hésitation que le parti libéral radical accepte le cautionnement solidaire de CHF 500'000.- en faveur de la Fondation "Les Rameaux". Par cette démarche, nous soutenons un projet de qualité qui permettra à deux institutions, Mémoire d'Ici et le Cejare, de se développer dans un bâtiment très bien situé. C'est de la valeur ajoutée pour notre commune dans le domaine culturel et nous nous en réjouissons."

M. Bernard Wolf, SOC : "La fraction socialiste se réjouit que la Fondation "Les Rameaux" ait vu le jour. Cette fondation a permis de faire revivre un bâtiment historique de Saint-Imier en lui redonnant tout son éclat. De plus, grâce à l'engagement d'un groupe de personnes de Saint-Imier, deux institutions culturelles de notre région, à savoir Mémoires d'ici et le CEJARE vont pouvoir bénéficier de nouveaux locaux qui leur permettront d'étendre leurs champs d'activités : nous parlons de la mise en valeur du patrimoine de notre région tant pour ses habitants que pour ses entreprises. Ces deux institutions, dont la renommée n'est plus à démontrer, rayonnent bien au delà de notre cité et même de notre canton. Elles pourront travailler dans un environnement idéal pour leur visibilité et leur développement. De plus, ce sont d'excellents ambassadeurs pour Saint-Imier et nous sommes fiers de les avoir en nos murs. C'est grâce à un faisceau d'éléments positifs que ce projet a pu se réaliser. En premier lieu, c'est grâce à l'aide de la Paroisse réformée et des membres de la fondation dont fait partie la commune de Saint-Imier. Puis à celle du Conseil du Jura bernois, et du canton de Berne qui subventionnent le projet à raison de CHF 750'000.-. C'est ensuite le BECO qui a fait confiance dans la faisabilité et le bien-fondé du projet en lui offrant un prêt sans intérêt de CHF 500'000.- remboursable sur 25 ans. Au vu de ces éléments et de l'équilibre financier présenté par la Fondation "Les Rameaux", la fraction socialiste accepte le cautionnement solidaire de la commune à hauteur de CHF 500'000.-."

Au vote, le cautionnement solidaire de CHF 500'000.- en faveur de la Confédération suisse et du canton de Berne pour le prêt octroyé à la Fondation "Les Rameaux" à Saint-Imier dans le cadre des travaux de transformations de leur bâtiment est accepté à l'unanimité.

M. François Nyfeler, SOC : "Au nom de la Fondation "Les Rameaux", et en tant que président de cette dernière, je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous faites en cette fondation."

9. Projet de construction de nouvelles halles de gymnastique conformément aux motions déposées (motion de la fraction alliance jurassienne du 24 avril 2008, motion du parti libéral radical du 23 octobre 2008) et aux demandes faites suite à la réponse donnée (Conseil de ville du 18 juin 2009) : information et marche à suivre

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la réponse à leurs demandes du 18 juin 2009 de poursuivre l'étude du projet : "Construction de nouvelles halles de gymnastique et salles de réunions." Le choix entre tel ou tel projet est subsidiairement lié à l'avenir de l'Ecole de commerce. La construction de deux halles avec ces différentes variantes nous apparaît la plus réaliste tenant compte de l'investissement nécessaire pour la remise en état des halles existantes (2,5 millions) et des frais induits (conciergerie, chauffage, eau et électricité), qui représentent 2,5 % du prix de la construction. Pour ce qui est des subventions, le dossier se trouve actuellement au CJB pour étude, ce qui ne nous permet pas de vous donner un chiffre en ce qui concerne le montant alloué à ce projet. La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives peut se rallier, dans les grandes lignes, à la proposition de la commission des finances avec, pour notable différence, la composition de l'organe chargé de suivre le dossier.

Le Conseil municipal attend de votre autorité qu'elle se détermine sur la suite à donner à ce projet de construction de nouvelles halles de gymnastique.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, présidente, demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance du rapport du Conseil municipal relatif au projet de construction de nouvelles halles de gymnastique et salles de réunions pour sociétés.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est utile de rappeler que ce projet a été initié suite à deux motions, l'une déposée le 24 avril 2008 par la fraction alliance jurassienne et la seconde le 23 octobre 2008 par le parti libéral radical.

Le 18 juin 2009, les deux motions ont été acceptées à l'unanimité par notre conseil. M. le Maire Stéphane Boillat déclarait ce qui suit à propos de l'acceptation des motions, nous citons : "A mon sens, avec l'acceptation qui vient d'avoir eu lieu pour les deux motions, la procédure dite "motion" est ainsi terminée et la direction donnée par le Conseil de ville. Il va être demandé à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives qu'elle propose un mandat pour un crédit d'étude. Dans ce mandat, elle va s'inspirer de tout ce qui s'est dit aujourd'hui pour en quelque sorte en faire la synthèse et retenir la variante qui sera dégagée" fin de citation.

Depuis cette date le projet, grâce à la volonté du Conseil municipal et de la commission des bâtiments et des installations sportives, a évolué dans le bon sens, aussi nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil municipal, à la commission des bâtiments, ainsi qu'à la commission des finances.

Dans le commentaire adressé à notre Conseil, l'exécutif écrit qu'il attend de notre autorité qu'elle se détermine sur la suite à donner à ce projet.

Le dossier, tel qu'il nous est présenté ne nous permet pas de prendre position. Il doit être complété.

Le groupe libéral radical propose, et ceci en parfaite adéquation avec l'art. 9, du règlement de notre conseil, que le dossier retourne à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, afin de préparer le dossier qui permettra de prendre une décision par notre conseil à l'attention du Corps électoral.

Nous justifions cette démarche comme suit :

1. Il faudra clarifier le nombre de nouvelles halles, soit 2 ou 3. Ceci ne dépend pas de la seule décision de notre commune, mais également de la décision de la Direction de l'instruction publique, qui au printemps 2011 décidera de l'attribution du siège du ceff commerce à Tramelan ou Saint-Imier.
2. Au 1^{er} janvier 2011, de nouvelles autorités entreront en fonction et il y aura également des changements dans les commissions municipales. Les nouvelles autorités doivent être associées à cet important projet pour l'avenir de notre cité. Il est utile de rappeler que le complexe des halles actuel a bientôt 40 ans et qu'il faut absolument faire quelque chose, la clause du besoin est remplie.
3. Les questions soulevées par la commission des finances méritent également une attention toute particulière qu'en est-il de la subvention cantonale au travers du Fonds du sport, la location par les écoles cantonales, pour les leçons hebdomadaires, la situation

financière de la commune évoquée tout à l'heure par les quatre partis, coûts et recettes induits par la nouvelle construction.

4. Le résultat de l'exercice comptable 2010 sera également un indicateur important pour déterminer l'enveloppe qu'on pourra attribuer au projet. J'ai entendu à plusieurs reprises sur les ondes d'une radio locale que le projet se situait entre 8 et 12 millions.
5. Nous rappelons également notre interpellation du 22 avril 2010, intitulée : "Manège" qui demandait que celui-ci soit pris en compte dans la réflexion de la construction de nouvelles halles. Le bâtiment du manège permettrait par exemple de concentrer au centre de la localité des locaux que la commune loue actuellement dans d'autres parties de la cité.

Nous sommes également convaincus que vu l'état d'avancement du projet, ce dernier pourra être soumis au Corps électoral durant le 2^{ème} semestre 2011."

Mme Talika Gerber, présidente : "En effet, comme le stipule l'art. 9 al. 3 de notre règlement, toutes modifications proposées doivent être traitées en priorité. Je vous propose donc de passer au vote pour la proposition faite par le parti libéral radical qui est la suivante : "que le dossier concernant la constructions de nouvelles halles de gymnastique retourne à la commission des bâtiments afin de préparer le dossier qui permettra de prendre une décision."

Au vote,... . Mme la présidente est interrompue par M. Jean Luc Berberat, AJU, qui demande la parole ayant également une intervention à faire.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne s'est réjouie de constater que la proposition qu'elle avait faite en juin 2008, à savoir l'étude de la construction de nouvelles halles de sport à Saint-Imier, progresse. La clause du besoin ayant été largement démontrée, il s'agit maintenant de poursuivre la réflexion afin de passer à la phase de réalisation le plus rapidement possible.

La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, chargée de traiter notre motion, nous a remis un dossier comprenant essentiellement des chiffres. Les chefs de fraction ont quant à eux reçu les plans du projet. Qu'elle soit remerciée pour le sérieux de son travail.

Cependant j'aurais apprécié de disposer en sus d'un rapport explicatif qui aurait grandement facilité mon travail de modeste conseiller de ville béotien en matière de construction.

C'est pourquoi nous nous rallions aux recommandations de la commission des finances qui demande qu'un rapport dûment documenté soit remis à notre conseil dans un délai raisonnable. Mais plutôt que de nommer une commission temporaire, nous estimons que la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, qui connaît bien le dossier pour s'y être penché depuis de nombreux mois, est tout à fait à même de répondre aux préoccupations qui sont les nôtres, à savoir :

1. Quel serait le projet définitif choisi qui tiendrait compte des besoins de chaque partenaire, des coûts totaux, incluant l'assainissement des halles actuelles et des coûts induits, ainsi que de l'aménagement des alentours ?
2. Dans quel délai les nouvelles halles pourraient être construites ?
3. A combien se monteraient les subventions que la commune pourrait recevoir ?

4. Sur quels revenus provenant de la location des halles la Commune pourrait-elle compter ?
5. Quelles seraient les répercussions de la construction de ces nouvelles halles sur le budget et subséquemment sur la quotité d'impôt communal ?

En espérant que Saint-Imier pourra bientôt se doter de nouvelles halles de gymnastiques sans trop grever le budget, nous remercions encore une fois la commission et attendons avec un vif intérêt la suite de cet important dossier."

M. François Nyfeler, SOC : "Notre réflexion va également dans le même sens. Nous pensons que pour les besoins de la jeunesse, des sociétés locales ainsi que des nombreuses écoles qui façonnent la structure professionnelle de notre village et de notre région, il est indispensable de poursuivre l'entretien et le développement de nos halles de gymnastique. Pour un projet de cette envergure économique, soit plus de CHF 10'000'000.- pour notre budget, nous souhaiterions tout d'abord que la commission mandatée s'assure de l'engagement des partenaires qui souhaitent plus d'heures dans nos infrastructures. D'autre part, est-ce que les aspects de l'évolution démographique ont été pris en compte ? Si ce n'est pas le cas, nous jugeons indispensable de les prendre en compte au vu des investissements projetés. Nous voulons que la commission continue d'avancer dans le projet de détail, en y intégrant obligatoirement la rénovation et l'entretien des structures actuelles, pour un montant devisé à CHF 2'500'000.-, un projet d'agrandissement ne pouvant pas être réalisé sans ces travaux d'entretien conséquents. Pour établir ce projet de détail, nous acceptons que la commission de gestion des bâtiments et installations sportive continue sur sa lancée, de plus qu'elle s'élargisse pour les aspects financiers de représentants des finances qui s'assureront de l'engagement des demandeurs et de leurs besoins. Nous précisons que des représentants des utilisateurs devraient aussi faire partie de cette commission élargie, et que bien sûr il ne faudra pas négliger les spécialistes du trafic routier, car cette zone manque déjà cruellement de places de parc. Une fois le projet de détail établi par la commission de gestion des bâtiments élargie, la commission des finances devra nous donner son avis le moment venu si le projet est financièrement supportable."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour la fraction force citoyenne, c'est un soulagement d'entendre ce qui vient d'être exprimé. Nous avons un certain malaise, et nous ne savions pas quelle allait être la tournure des événements. Les arguments clefs qui ont été essentiellement donnés par chacun, et en premier lieu par le parti libéral radical, sont très pertinents, et nous sommes très heureux de pouvoir avoir cette issue, qui nous paraît plus logique que de passer trop vite à une décision car on ne dispose pas de tous les éléments ce soir."

Au vote, les conseillers de ville acceptent à l'unanimité que le dossier de construction de nouvelles halles de gymnastique retourne à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, afin de préparer le dossier qui permettra de prendre une décision.

10. Conclusion d'un contrat de prestations avec la police cantonale : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport final de la commission temporaire "Police 2011" remis le 13 août 2010, la description des tâches de la police administrative communale de Saint-Imier ainsi qu'un projet de contrat de prestations.

L'acceptation de la révision partielle de la Loi sur la police le 11 mars 2007 par le Corps électoral (931 oui contre 375 non à Saint-Imier) oblige à une nouvelle organisation, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De manière générale, la loi laisse à l'autorité communale la conduite et la responsabilité politique des tâches de police, mais elle ne prévoit qu'un seul organe pour l'exécution des mesures policières. Ainsi, des quelque 144 tâches de police au sens général listées lors de l'adoption de la loi, certaines ne pourront être accomplies désormais que par la police cantonale alors que d'autres devront être accomplies par la commune. Toujours de manière générale, les communes ne pourront plus disposer de force de police, puisque les tâches de nature policière devront être accomplies par la police cantonale. Par contre, les communes continueront à être chargées de nombre de tâches dites de police administrative. Concernant les véhicules, les organes communaux pourront intervenir uniquement pour le contrôle du stationnement. Il est donc indispensable de réorganiser la police municipale.

Suivant les recommandations de la commission, le Conseil municipal a décidé que l'activité de police serait dénommée "police administrative communale de Saint-Imier" et de conclure un contrat de prestations avec la police cantonale, tout en maintenant la collaboration nouée depuis plusieurs années avec une agence de sécurité privée. S'agissant de l'organisation du service de police administrative, le Conseil municipal a décidé, compte tenu de la démission d'un des deux agents de police et du mandat d'étude confié à l'institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel (IRENE), d'adopter une solution transitoire. Dans un premier temps, et sous réserve des conclusions et avis ultérieurs de l'Irene, il est prévu que le contrôle des habitants et la police administrative fonctionnent comme un seul service, sous la responsabilité du chef du contrôle des habitants. Du fait que certaines activités administratives ne seront plus du ressort de la commune en raison de modifications (par exemple : les requérants d'asile à compter du 1^{er} janvier 2011), il devrait être possible de disposer de ressources supplémentaires au sein de l'administration de manière à effectuer l'ensemble des tâches. En clair, certaines tâches effectuées jusqu'ici par la police municipale seront effectuées par la police cantonale et payées par le contrat de prestations, tandis que les tâches restantes seront accomplies par le contrôle des habitants/police administrative, renforcé par un appui administratif.

Concernant le contrat de prestations, il appartient au Conseil de ville de se prononcer à son sujet, en raison de la dépense périodique qu'il représente. Le contrat proposé a été élaboré sur les bases suivantes (ces éléments sont repris dans le document remis en annexe, établi sur la base du modèle type actuel proposé par la police cantonale) :

1. Prestations obligatoires de la police cantonale : dès le 1^{er} janvier 2011, il n'y aura plus de service de piquet de la police municipale, ce qui représente un certain allègement; la voiture de police municipale sera "banalisée". Toutes les interventions policières seront effectuées par la police cantonale. Celle-ci tiendra un décompte précis, et distinguera les interventions de nature "communale" de celles de nature "cantonale". Ce qui relève de la sécurité pure est de la compétence communale. Chaque année, les communes ont droit, pour chaque tranche de 1000 habitants, à 15 interventions par la police cantonale pour des affaires de nature communale, mais à 50 au maximum. Les interventions dépassant ce chiffre sont facturées à la commune, au tarif horaire de CHF 109.30 (chiffres 2010). Sur la base des chiffres 2008, qui n'ont guère varié en 2009, il y a eu 144 interventions de police de sécurité. Sur une base identique, cela signifie que la commune devrait supporter 94 interventions. Non sans avoir rappelé que chaque intervention fait l'objet d'un décompte individuel, il faut compter une moyenne d'une heure par intervention (le temps est compté dès l'arrivée sur place), à raison de deux agents présents. Ainsi, le coût à charge de la commune est de CHF 20'548.40, soit $CHF 109.30 * 2 * (144-50)$.

2. Prestations achetées : en sus, les communes peuvent acheter des prestations supplémentaires, au même tarif. Ces prestations consistent en des patrouilles ou présence en des lieux et moments négociés et discutés entre l'autorité communale et la police cantonale. Le modèle du contrat de prestations ne permet pas d'exiger que les prestations soient fournies uniquement à un moment précis et à la demande, mais exige une discussion et une concertation entre la police cantonale et la commune. Sur une base annuelle, le Conseil municipal propose, en accord avec les représentants de la police cantonale, d'acquérir 2 heures de prestations hebdomadaires, ce que représenterait un coût à charge de la commune de CHF 22'734.-, soit CHF 109.30 * 2 * 52. Il est bien clair qu'il s'agit d'une moyenne annuelle, mais que la fréquence et le moment exact des prestations devront être discutés et convenus avec la police cantonale. Cette stratégie de prévention sera soumise à la commission d'organisation du territoire et de la sécurité, avant décision par le Conseil municipal.

L'achat de prestations n'est pas obligatoire. Toutefois, de l'avis du Conseil municipal, il permet de renforcer la sécurité et le sentiment que l'on en a, de sorte qu'il est recommandé de procéder à un tel achat. Cette mesure compléterait utilement le recours à une agence privée, existant depuis plusieurs années pendant la période la plus indiquée, et qui a apporté des résultats favorables. Le contrat de prestations est conclu pour une durée de deux ans. Soit à son terme, soit en cours si la police cantonale est ouverte à une telle discussion, des adaptations pourront être faites en fonction des nécessités et des expériences réalisées.

Ces dispositions, ajoutées à la nouvelle organisation du service du contrôle des habitants/police administrative, permettront de répondre aux défis et aux impératifs de la nouvelle Loi sur la police; elles verront également la police administrative être à même de se recentrer sur ses tâches les plus visibles : contrôle du stationnement, signalisation, tout en continuant à exécuter des tâches moins visibles, mais obligatoires, comme les notifications d'actes judiciaires et de commandements de payer aux personnes qui ne répondent (300 du 1^{er} janvier au 10 septembre 2010) et la comparution sous contrainte de personnes. En tout état de cause, le modèle présenté offre une certaine souplesse, et il peut faire l'objet d'adaptations si nécessaire.

La commission des finances, à l'unanimité, préavise favorablement l'expérience du contrat de prestations tenant compte, si possible, du montant de charges nettes inscrit au budget 2011 et des conclusions de l'étude de l'Irene. Le projet présenté correspond à ce point de vue.

Le Conseil municipal, unanime, recommande, conformément aux conclusions de la commission Police 2011 au Conseil de ville la conclusion d'un contrat de prestations et de fonder celui-ci sur l'achat de 2 heures par semaine en moyenne de prestations de la police cantonale, en sus des prestations effectuées obligatoirement par la police cantonale, mais à charge de la commune.

Ouverture de la discussion :

Mme Danièle Kiener, SOC : "Sur décision d'une votation populaire, la loi sur la police a été modifiée. Notre police municipale a dû être remaniée et une commission temporaire a été nommée. Nous avons pris acte qu'un de nos policiers souhaitait continuer son mandat au sein de la future police administrative alors que M. Claude Godel s'est lancé dans un nouveau défi. Nous profitons de l'occasion pour lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles activités. Le Conseil municipal propose de commencer la nouvelle activité de la police administrative de Saint-Imier avec un seul agent et une collaboration avec la police cantonale à raison de 2 heures fixes par semaine, et ceci pendant toute l'année, en plus de l'acquisition d'un bloc de prestations. Il est impératif de bien suivre le dossier et de réagir pour l'achat d'heures supplémentaires si nécessaire. La population doit se sentir en sécurité.

Nous avons assisté, il y a quelques mois, à une montée de violence dans nos rues de Saint-Imier, engendrant la peur et de nombreuses déprédations. Cette histoire s'est échelonnée sur plusieurs heures et était assez impressionnante. Nous vivons dans une période où la montée de la violence est difficilement contrôlable et peut surgir à tout moment. Il ne faut pas avoir peur, mais il faut s'organiser de façon à pouvoir contrôler la violence et non la subir sous prétexte de faire des économies. C'est pourquoi, la fraction socialiste demande à ce que l'exécutif mette tout en œuvre pour que Saint-Imier reste une ville agréable, où il fait bon vivre et où l'on se sent bien."

M. Daniel Müller, PLR : "Le parti libéral radical a étudié très attentivement le contenu de l'excellent rapport final rédigé par la commission temporaire "Police 2011". Nous approuvons le point C, signature d'un contrat de prestations avec la police cantonale, ainsi que le point D, maintien d'une collaboration avec une agence privée de sécurité. Nous souhaiterions également connaître le nouveau nom officiel dès le 1^{er} janvier 2011 de l'ancienne police intercommunale. Nous demandons que le rapport final de la commission temporaire "Police 2011", soit soumis à notre Conseil dès la publication du rapport "Irene" du professeur Jeanrenaud de l'université de Neuchâtel."

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance du rapport complet de la commission temporaire sur la révision partielle de la loi sur la police qui entrera en vigueur début janvier 2011. Notre commune gardera son organe de police actuel pour des tâches dites administratives par contre elle devra confier certains mandats sous forme d'achat de prestations à la police cantonale qui seront définies à l'avance ce qui permettra en complément à notre police communale d'assurer la sécurité et de maintenir l'ordre dans notre commune. La fraction alliance jurassienne propose donc d'accepter le contrat de prestations le liant avec la police cantonale."

M. Walter Von Kaenel, PLR : "Dans le rapport final, à la page 2, point 4, il serait bon d'apporter une correction qui est la suivante : M. Serge Kocher est maire de Renan et non pas de Sonvilier."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'ai juste une question à poser à M. Daniel Müller, PLR. Qu'attend-il encore comme autre rapport, puisqu'il s'agit du rapport final de la commission de police ?"

M. John Buchs, PLR, intervient : "L'ordre du jour ne parle pas du rapport de la police. Il parle d'un contrat de prestations avec la police cantonale. Donc ce soir, pour avancer en 2011, nous allons donner un préavis favorable pour le contrat de prestations. Toutefois, nous recommandons vivement au Conseil municipal de continuer de mandater une agence de sécurité externe. Il faut mentionner également que l'on ne peut pas oublier le rapport final qui devra revenir devant notre conseil pour être discuté et approuvé. L'ordre du jour est formel. On nous demande d'approuver le contrat de prestations et non pas le rapport."

Au vote, la conclusion d'un contrat de prestations avec la police cantonale est acceptée à l'unanimité.

11. Motions et interpellations

Mme Talika Gerber, présidente, mentionne avoir reçu trois interpellations sur le bureau du Conseil de ville.

M. Christian Schluemp, PLR : "interpellation intitulée : "Cendrier urbain ou de rue et poubelles". Les lois sur le tabac ont changé les habitudes des fumeurs. Ils découlent que de nombreux mégots jonchent nos trottoirs. Afin de préserver l'environnement, les trottoirs et dans une

certaines mesures l'image de notre cité, nous demandons que l'on installe, à titre d'essai, entre les places du 16 Mars et du Marché, des cendriers robustes et fonctionnels, ainsi que des poubelles."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je remercie M. Christian Schluep, PLR, pour cette question. La commission de l'équipement, dont il fait partie, se saisira de cet objet. Je rappelle juste que nous enlevons les poubelles au fur et à mesure, puisqu'elles sont remplies de déchets et de sacs non-officiels. Je ne suis pas sûr que la commission accepte de réinstaller des poubelles sur la voie publique. Pour les cendriers, c'est une idée nouvelle et nous la traiterons."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical se pose beaucoup de questions sur la Haute Ecole Arc et en particulier l'avenir du site de Saint-Imier. Bien que cet objet appartienne au comité stratégique de l'espace BEJUNE, il nous paraît important que les autorités de Saint-Imier se saisissent du problème."

Le comité stratégique de la HE-ARC a, lors d'une conférence de presse dirigée par M. le Conseiller d'Etat Philippe Gnaegi (NE), le 23 septembre 2010, déclaré que le regroupement des différentes filières sur le site de Neuchâtel portait ses fruits. C'est naturellement pour nous tous une très bonne nouvelle pour l'espace BEJUNE et la HE-ARC qui enregistre une augmentation sensible d'étudiants pour la rentrée académique 2010 et renforce ainsi son identité au sein de la HES-SO, Haute école spécialisée de la Suisse occidentale, dont la direction est pleine de pouvoir.

Néanmoins, lors de la dite conférence de presse la représentante au canton de Berne, Mme Anne-Marie de Buman, cheffe de la section de l'Office de l'enseignement supérieur de la Direction de l'instruction publique, a rappelé que le regroupement de la formation ne s'était pas fait sans sacrifices, notamment pour le site de Saint-Imier, qui fermera ses portes en septembre 2011.

Nous prions le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi l'antenne décentralisée de Delémont qui permet aux futurs ingénieurs d'accomplir la première année à Delémont est-elle maintenue ?
2. Ne serait-il pas possible de maintenir également une filière ingénierie de première année à Saint-Imier ?
3. L'agrandissement des locaux des instituts de la HE-ARC à la rue de la Serre dont M. le maire a parlé tout à l'heure à propos du financement et du prêt très bonne nouvelle, financés par une société anonyme dont la commune est majoritaire dans le capital-actions, devrait selon la nouvelle stratégie de la direction de la HE-ARC accueillir les étudiants de troisième année de la filière ingénierie. A-t-on des garanties écrites du comité stratégique de la HE-ARC que les étudiants après deux ans d'études à Neuchâtel accompliront leur troisième année à Saint-Imier ?
4. Le départ de la HE-ARC des bâtiments rue Baptiste-Savoie 26 et de la rue Baptiste-Savoie 33 laissera de nombreux locaux vides. Qui occupera ces locaux ?
5. Lors de la création de la HE-ARC, la direction de la filière ingénierie a été attribuée à Saint-Imier. Cette direction sera également déplacée sur le site de Neuchâtel. Cette décision unilatérale ne respecte pas les décisions antérieures du Grand Conseil bernois. Je prie le Conseil municipal d'intervenir auprès de la Direction de l'instruction publique afin que la direction de la filière ingénierie soit maintenue à Saint-Imier proche des instituts et déplacée éventuellement de la Rue Baptiste-Savoie 33 à la rue de la Serre."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Votre interpellation nous donne l'occasion, en préambule, de préciser la stratégie du Conseil municipal dans le dossier de la HE-ARC. Vous vous souvenez de la période difficile qui a abouti, finalement, à la décision prise le 18 janvier 2008 par le comité stratégique (COSTRA), qui regroupe les conseillers d'état des cantons de Neuchâtel, Berne et du Jura. A cette occasion, le COSTRA décide de la création d'un site unique à Neuchâtel, d'un centre de formation de proximité à Delémont et d'Instituts de recherche et de formation Master Ingénierie à Saint-Imier et à La Chaux-de-Fonds. Dans le cadre du travail mené suite à cette décision, auquel M. le Maire et votre serviteur participent assidûment, on se rend vite compte qu'un tel centre de recherches à Saint-Imier n'a d'avenir que si les instituts sont réunis dans les mêmes locaux, et non dispersés. Or, les besoins sont importants; il faut de nouvelles surfaces. Et c'est là que Parc technologique de Saint-Imier SA peut entrer en action : de la place, il y en a. Une extension est étudiée, en partenariat proche avec la HE-ARC. Parc technologique de Saint-Imier SA est le porteur du projet, le maître d'ouvrage; c'est cette société qui finance la construction, et loue les locaux à la HE-ARC. A l'été 2008, un projet est établi. Il est affiné, complété et chiffré, avant d'être soumis aux comités stratégiques de la HE-ARC et de la HES-SO, qui l'approuvent en 2009. Un bail est signé en septembre 2009, et les travaux d'extension ont commencé au début de cette année. Ils seront achevés pour la prochaine rentrée de la HE-ARC, de sorte que les étudiants disposeront de nouveaux locaux non seulement à Neuchâtel, mais également à Saint-Imier. Nous sommes convaincus qu'un travail remarquable a été accompli pour notre cité et qu'il sera profitable à la HE-ARC et aux étudiants. Ceci précisé, nous pouvons, à ce stade vous communiquer les réponses suivantes, reçues de la HE-ARC. Nos réponses se référeront à chacun des points développés dans votre interpellation.

Point 1

L'antenne de Delémont est en fait un site de formation décentralisé, rien n'a été modifié dans son existence, à savoir les 3 années d'enseignement en santé, deux années en économie et la première année éventuellement en ingénierie. Il est à remarquer que cette première année en ingénierie n'a pas été ouverte chaque année car le nombre d'étudiants n'était pas suffisant. Il en faut au minimum 13 pour pouvoir ouvrir une classe. Eventuel justificatif de ce maintien, garder les étudiants jurassiens dans la HE-ARC.

Point 2

Dans le projet de regroupement de sites, il a été prévu un campus principal à Neuchâtel, un campus secondaire ou décentralisé à Delémont et des sites de recherche, développement et transfert de technologie à la Chaux de Fonds et à Saint-Imier. Ces sites sont dotés d'instituts et des enseignements liés aux troisièmes années ou à certains modules de Masters qui y sont associés. Il est possible que des étudiants de deuxième année doivent y faire certains stages. Des formations continues ad hoc peuvent être développées également sur ces sites à la demande des industriels de la région. En sus de ces enseignements, des événements aussi liés à la formation et la recherche pourront y être organisés. Par exemple dans le cadre de TT-Novatech, pour le transfert de technologie et de recherches appliquées.

Point 3

L'organisation des cours est modulaire, nous avons en effet des garanties que des modules de troisième année et de Master seront donnés sur ce site; mais on ne peut parler au sens strict d'année de formation au niveau universitaire, puisque, depuis la réforme de Bologne, le système est différent.

Point 4

En ce qui concerne les locaux, la HE-ARC ne peut se prononcer. C'est le canton de Berne

qui devra décider. Selon nos informations actuelles, la grande majorité des locaux sera reprise par le Centre de formation francophone du canton de Berne (CEFF).

Point 5

Sur ce point la HE-ARC ne peut donner son avis, estimant que c'est une question politique. A ce sujet il est important de souligner que toutes les conventions sont en révision, tant au niveau HES-SO que HE-ARC. Il est également à remarquer qu'une direction pour chacun des domaines ne sera vraisemblablement peut-être plus nécessaire au vu du regroupement à Neuchâtel. Le Conseil municipal fera naturellement tout son possible pour maintenir une éventuelle direction à Saint-Imier.

En espérant avoir répondu à vos questions et peut-être également vous tranquilliser sur l'avenir du site de Saint-Imier, je vous remercie de votre attention."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical est partiellement satisfait de la réponse. Nous ne mettons pas en doute le travail remarquable fait par le Conseil municipal et sa ténacité dans cette affaire. Il faut être néanmoins vigilant. Le comité stratégique doit également se battre au sein de la HES-SO, et là, nous devons éviter de perdre des plumes dans les batailles qui vont se succéder. Je remercie le Conseil municipal pour son appui dans les démarches et les réponses partielles qui ont été apportées ce soir."

M. John Buchs, PLR : "J'ai une troisième interpellation. Le Conseil municipal a accordé huit autorisations de prolongation de la desserte au restaurant de la piscine cet été. Nous y sommes favorables et nous n'avons aucune objection sur le fond. Néanmoins, l'art. 13 du règlement de la police locale du 6 janvier 1992 précise ce qui suit : "l'autorité de police assure la protection et le respect de la personne humaine, de ses libertés, de ses droits et de sa sécurité". Un citoyen, au nom de plusieurs dizaines d'habitants de la rue de la Clef, dont certaines avaient peur de représailles, a adressé un courrier au Conseil municipal les 17 juillet, 24 juillet et 31 août 2010. Il relevait dans ces courriers les nuisances sonores de concerts musicaux à la piscine dont certains ont pris fin à 1 h 30 le matin. Les nuisances sonores ont empêché une partie de la population concernée de dormir. Conséquences de ce qui précède, d'autres sont arrivées fatiguées au travail. A notre connaissance il y avait déjà eu des problèmes lors de la saison 2009. Le Conseil municipal avait pris l'engagement de prendre des mesures protectrices pour les habitants concernés. La préfecture était également intervenue. Le parti libéral radical n'est absolument pas opposé à l'octroi d'autorisations de prolonger la desserte durant les "nuits tropicales" que nous vivons. Par contre, il demande au Conseil municipal de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger le repos nocturne de la population et par exemple d'arrêter la musique à 23 h 00. Quelles mesures le Conseil municipal envisage-t-il de prendre pour la saison 2011 afin de protéger le repos nocturne des habitants de la rue de la Clef, voire du quartier du Pont ? Nous souhaitons également que le Conseil municipal en tant qu'autorité de police locale étudie la possibilité de réduire les nuisances sonores lors de certaines manifestations, dont une partie se déroule à l'extérieur de la salle de spectacles par exemple, voire dans certains établissements."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Les problèmes qu'il y a eus lors de la saison 2009 venaient du fait qu'il y avait de la musique les soirs de semaine. Le citoyen dont M. John Buchs, PLR, parle, a discuté plusieurs fois avec la tenancière de la piscine. Il a été dit que l'année prochaine, donc en 2010, ces soirées allaient se faire le week-end. Lorsque le Conseil municipal a autorisé ces soirées, il a stipulé qu'elles devaient se faire le week-end. Sur les huit autorisations, il y a eu quatre soirées. Ceux qui sont arrivés fatigués au travail, je pense que c'était le lundi. Maintenant, on ne peut pas s'arrêter à la rue de la Clef. Par exemple, moi-même ayant habité à la rue du Vallon pendant 18 ans, je peux vous dire qu'il faudrait arrêter la musique de Saintimania à 23 h 00, le Bal des étudiants également. Il faudrait aussi demander de fermer

les terrasses comme par exemple celle du Restaurant de La Place, où, il y a deux ans, il y a eu des remarques en disant que les gens parlaient trop forts. On ne peut pas s'arrêter à la piscine. La piscine c'est une partie de Saint-Imier, et pas toute la ville. On ne peut pas protéger uniquement les habitants de la rue de la Clef. Le Conseil municipal fera en sorte que ces nuisances soient atténuées. Je suis allé demander à des gens de la rue de la Clef ce qu'ils en pensaient. Certains ont dit : "Oui cela fait du bruit, mais nous fermons les fenêtres et c'est uniquement 3 ou 4 fois par année alors cela va encore". Nous vous répondrons plus en détails lors d'une prochaine séance."

M. John Buchs, PLR : "Merci pour la réponse. Je suis satisfait de constater qu'il y a une volonté de la part du Conseil municipal de limiter le bruit. Toutefois, il ne faut pas nous faire dire ce que l'on n'a pas dit. Nous n'avons jamais parlé de concerts à la salle de spectacles, dans des lieux fermés. Nous avons parlé de concerts dans des lieux ouverts. Il faut préciser ceci de manière très claire."

12. Réponses aux motions et interpellations

M. Thierry Spring, chef du département du 3^{ème} âge : "J'ai une réponse à apporter. Lors du Conseil de ville du 22 avril 2010, la fraction alliance jurassienne déposait une motion intitulée : "Rester chez soi, le vœu de tout un chacun" et demandait à la commission sociale d'étudier la possibilité de développer une offre de logements sécuritaires à Saint-Imier. Suite à la publication du procès-verbal du Conseil de ville dans la Feuille officielle du district de Courtelary, le Conseil municipal a reçu un courrier du Home médicalisé Les Lauriers. Je vous communique ce courrier qui apporte une première réponse à la motion. Il est fait mention que la direction du home élabore un projet de construction d'appartements protégés à l'Ouest de cette institution. Le projet à l'étude prévoit une zone d'accueil et des services de bien-être (coiffure, pédicure, massages,...) ainsi qu'une zone d'accueil d'unités de jour de six chambres individuelles et des appartements (entre huit et douze), ceci en fonction de l'étude des besoins dans la région et des coûts de construction y relatifs. Il est encore signalé que les appartements contigus à l'institution pourront bénéficier du support logistique offert actuellement dans le cadre des activités du home, soit : entretien des locaux, repas, lingerie, animation, accès à la zone de bien-être. Bien qu'au stade d'avant-projet, une concrétisation assez rapide est envisagée. Voilà le contenu du courrier. La réponse à la motion sera complétée lors d'un prochain Conseil de ville, par la remise aux conseillers de ville du rapport de la commission pour la politique du 3^{ème} âge "Bases de planification pour la politique du 3^{ème} âge dans le Jura bernois", qui est la suite et le complément du rapport "Bases de planification pour la politique du 3^{ème} âge dans le district de Courtelary" que vous trouvez et pouvez toujours télécharger sur le site de la commune. Dès les années nonante, le Grand Conseil bernois a arrêté les principes directeurs d'une politique de la vieillesse cantonale. Il appartenait aux communes d'identifier leurs besoins et de formaliser leur planification. Une commission mandatée par les communes du district a livré le 24 juin 2009 le résultat de ses travaux et remis aux cantons un rapport contenant une analyse de l'évolution démographique et un catalogue de mesures visant à favoriser le maintien à domicile. Afin de mettre en œuvre les objectifs développés dans le rapport, la commission pour la politique du 3^{ème} âge avait préconisé la création d'une commission permanente. C'est la Conférence des maires du Jura bernois qui a repris le flambeau et qui a étendu la base de planification à l'ensemble du territoire du Jura bernois en regroupant tous les rapports intermédiaires des différentes régions. Il appartient désormais aux communes de définir leurs priorités en la matière et de prendre les décisions politiques qui s'imposent. Car c'est à elles de dessiner les lignes directrices qui constitueront la politique du 3^{ème} âge de demain. Le catalogue de mesures pour un maintien à domicile de la personne âgée va bien au-delà de la construction d'appartements sécurisés. Et un examen minutieux de ce rapport devra être fait par la commune. C'est dans cette optique que la commission sociale et le Conseil

municipal examineront et soutiendront tous les projets qui leur seront soumis, afin d'atteindre les buts et objectifs que vous trouverez décrits dans le rapport à venir."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Au nom de la fraction alliance jurassienne, nous remercions le conseiller municipal pour cette réponse. Nous nous réjouissons de voir la suite de ce dossier."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je reviens sur la motion que j'appelle la motion "Wifi", concernant la possibilité d'installer, dans le cadre de la commune, des bornes Wifi afin que les étudiants ou les personnes intéressées puissent surfer facilement. Je vous avais déjà donné, lors d'un précédent conseil, des informations concernant les mesures qui ont été entreprises. Nous avons donné un mandat à TT-Novatech pour établir une étude de faisabilité. Ce rapport nous a été présenté, il y a un peu plus d'une semaine, lors de la commission économie et tourisme. Au vu de la relative complexité des problèmes, et afin de pouvoir nous prononcer également en termes de coûts et d'investissements, nous avons décidé, dans le cadre de la commission, de donner un nouveau mandat à TT-Novatech afin de pouvoir donner à votre conseil tous les éléments pour que vous puissiez vous prononcer sur la réalisation de ce projet. Les coûts seront tout de même assez importants. Ceci mérite une étude un peu plus approfondie. Le résultat de l'étude devrait être disponible dans le courant du début de l'année prochaine."

M. Patrick Linder, SOC : "M. Johan Wermeille, SOC, absent ce soir, était curieux justement de savoir comment ce dossier avançait, et si nous allions pouvoir avoir des détails concrets du projet. En effet, il y aura un coût. Nous nous réjouissons de découvrir le résultat de cette étude."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Excusez-moi de m'immiscer dans cette discussion. Il me semble que sur ce thème il pourrait manquer un élément. Je m'étonne qu'on redonne un mandat à TT-Novatech. J'aimerais, cela ne semble pas avoir été évoqué, que l'on se penche sur certains aspects juridiques. Je ne pense pas que l'on puisse donner, sans autre, accès à internet. Nous devenons fournisseur de services internet. Il doit y avoir des responsabilités. Si cet aspect a été pris en compte, et bien tant mieux. Je voulais tout de même souligner ceci et vous rendre attentifs à ce point."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous n'avons pas évoqué purement le problème juridique. Les pistes qui ont été discutées sont des pistes qui consistent en des "hotspots" Swisscom ou Cablecom. Je ne suis pas un spécialiste pour savoir ce que cela signifie exactement. Il s'agit de choses qui sont vraisemblablement homologuées et nous aurons le droit de les installer ou de les faire installer."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci pour ce complément."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "J'aimerais revenir sur l'interpellation déposée par le parti libéral radical lors de la séance du 22 avril de cette année. Cette interpellation concernait l'enquête qui avait été envoyée sous forme de tout ménage. Cette enquête était un questionnaire au sujet des besoins en places de parc couverte au centre de la localité. L'interpellation comportait trois questions. Je ne vais pas revenir sur la deuxième puisque M. le maire a répondu directement lors de la séance du 22 avril 2010. Par contre, il reste deux questions en suspens auxquelles je vais essayer de répondre ce soir. La première question demandait si la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité avait eu connaissance de cette enquête, et quel était le coût de cette démarche. Alors le questionnaire au sujet des besoins en places de parc couvertes au centre de la localité a été demandé dans le cadre des réflexions globales de rénovation de la route principale et du centre de la localité. Le principe de la consultation a été préavisé favorablement par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, le groupe d'étude pour le réaménagement de la route cantonale y a également

souscrit. Quant au coût de cette opération, il a été de CHF 1'134.-. La troisième question concernait le prix moyen de la place de parc, puisque le prix annoncé était de CHF 50'000.-; et puis l'interpellation faisait remarquer que ce montant était supérieur à celui qui avait été indiqué et accepté par le Corps électoral lors de votations du 27 septembre 2009. Ce montant de CHF 50'000.- mentionné dans le questionnaire était indicatif. Il convenait de ne pas sous-évaluer le montant afin de ne pas avoir de mauvaises surprises, une fois que le prix devisé final aura été approuvé par les autorités politiques. Donc, c'était un prix pour lequel on avait mis la ceinture et les bretelles, pour toute sécurité."

M. John Buchs, PLR : "Merci, nous sommes partiellement satisfaits."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "M. Patrick Tanner, AJU, nous faisait part, le 4 mars 2010, d'un événement "Ça me dit sport" qui a eu lieu en 2009 dans les villes de Delémont, Porrentruy et Saignelégier. Il demandait si l'on ne pouvait pas étendre cette activité à Saint-Imier. Je me permets de vous donner la réponse avec le programme (le conseiller municipal remet plusieurs dépliants aux membres). L'événement a déjà commencé. Il n'y a pour l'instant pas trop d'inscriptions. Je réponds de cette manière à M. Patrick Tanner, AJU, en indiquant que "Ça me dit sport" existe maintenant à Saint-Imier. Parlez-en et faites de la publicité pour que les 14 à 20 ans puissent aller faire du sport dans les halles de gymnastique selon le programme distribué."

Mme Mélanie Erard, AJU : "En l'absence de M. Patrick Tanner, AJU, je vais parler à sa place. Je pense qu'il vous remercierait. Nous avons vu que l'événement a été mis en place. Nous sommes très contents et espérons que cela rencontre un beau succès."

13. Petites questions

Mme Talika Gerber, présidente, mentionne avoir reçu une petite question sur le bureau du Conseil de ville.

M. Roland Amstutz, PLR : "Ma petite question s'intitule : "Informations communales". Deux communes de la région ont publié dans la presse les promesses d'octroi du droit de cité et les noms des personnes qui seront naturalisées et obtiendront ou ont obtenu la nationalité suisse. Ceci est donc possible légalement. Le parti libéral radical demande que le Conseil municipal informe la population régulièrement des promesses d'octroi dans les communications officielles. Nous souhaitons également que les naturalisations accordées depuis le début de la présente législature soient publiées dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary."

M. Stéphane Boillat, maire : "Cette intervention avait déjà fait l'objet d'une réponse puisque M. Pierre-Yves Baumann, FC, était déjà intervenu dans un sens similaire ce printemps. Nous avons d'abord indiqué le nombre des personnes naturalisés et puis mentionné que nous avons requis l'avis de la commission de gestion pour savoir si la publication du nom des personnes naturalisés était possible. Nous avons ensuite répondu que la commission de gestion nous avait signalé que cela était possible à condition que ces personnes aient donné leur accord à la publication. Depuis cette date, nous n'avons plus beaucoup de nouveaux dossiers, mais pour ceux en cours, nous demandons aux personnes, dans le cadre de la procédure, si elles sont d'accord que leur nom soit publié une fois que la procédure aura aboutie. Si elles disent "oui", vous verrez bientôt des publications régulières, de noms, de la part du Conseil municipal."

M. Bernard Wolf, SOC : "J'ai une petite question qui me vient à l'instant et qui n'avait pas été préparée à l'avance. Elle s'intitule : "Mieux accueillir et diriger les touristes qui débarquent à la gare". Nous aimerions savoir ce qu'il est prévu de faire pour les panneaux de

signalisations, du funiculaire, de la piscine couverte, des pistes de ski,..., qui sont dans un état déplorable et souvent mal placés."

M. John Buchs, PLR : "Nous remercions M. le maire pour sa réponse. Nous constatons qu'il y a une inégalité de traitement puisque chaque trimestre le Conseil municipal publie les mariages, les naissances, et les décès. Il fait paraître une fois par année un article indiquant aux personnes qui ne souhaitent pas que leur nom soit publié qu'elles s'adressent à la Municipalité. Est-ce que nous allons maintenant, pour chaque naissance, chaque mariage ou chaque décès, demander à la famille ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Pour ce qui est des faits d'état civil, nous avons adopté ce mode de faire qui n'a pas suscité de critiques. L'avis de la commission de gestion n'a pas été le même pour le nom de personnes naturalisées. Il a été de dire qu'il fallait l'accord de la personne concernée. Nous avons suivi cette recommandation qui est de demander l'autorisation au moment de l'audition."

M. John Buchs, PLR : "On réfléchira."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Pour répondre à M. Bernard Wolf, SOC. Nous prenons note de votre remarque concernant les panneaux de signalisation."

M. Michael Oppliger, AJU : "Les habitants du Cerneux-Veusil et de Mont-Soleil désireraient avoir accès à Swisscom TV. Le débit internet étant insuffisant, il leur est impossible d'y accéder pour l'instant. Nous souhaiterions que la commune s'interroge quant au fait d'y remédier."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "J'avoue ignorer, complètement et volontairement d'ailleurs, comment le réseau téléphonique de Swisscom est alimenté au Cerneux-Veusil, et ne peut donc pas répondre directement à cette question. Je pense qu'il conviendrait de s'approcher de Swisscom pour obtenir des renseignements fiables. Je souhaite rappeler que Swisscom TV est le principal concurrent de Diatel SA. Diatel SA étant le fournisseur de prestations communal de la ville de Saint-Imier, dans lequel notre ville est actionnaire très largement majoritaire. Diatel SA n'est pas du tout implanté sur la Montagne du Droit, et ce pour des raisons historiques : tout d'abord, à la création du télé-réseau, la décision a été prise d'installer la station de tête à la Perrotte, car la qualité de réception des images était bien meilleure qu'avec des antennes sur la Montagne-du-Droit; et pour des raisons économiques ensuite, parce que les coûts d'une alimentation du plateau de Mont-Soleil, plusieurs centaines de milliers de francs aujourd'hui, seraient, à vue de nez, totalement disproportionnés par rapport aux apports financiers envisageables, à savoir environ CHF 310.- par habitant raccordé par année."

Mme Mélanie Erard, AJU : "En avril 2007, la fraction alliance jurassienne demandait par le biais d'une interpellation, quel avenir pouvait espérer le jardin public proche de la gare. En octobre 2008 et en décembre 2009, la question était reposée. Il s'agissait cette fois-ci d'une demande de réfection et de modernisation des deux jardins publics, soit celui de Champ-Meusel et celui de la rue du Vallon. Il nous était alors répondu que le sujet était soumis à étude. Depuis deux ans, les étés se sont succédé, mais nos jardins publics stagnent dans des états, disons, vétustes, alors que des localités plus modestes jouissent de ce type de lieux de rencontre. En attendant, les personnes les plus ennuyées sont les familles imériennes qui ne bénéficient pas d'un lieu convivial adapté, moderne, et sûr, où se retrouver et laisser leurs enfants s'amuser, en toute tranquillité. Alors, je sais que nous sommes fatigués et que nous nous répétons, mais malgré tout nous posons la question : "Où en est ce dossier ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "J'ai donné une réponse à cette question lorsque j'ai répondu dernièrement concernant les jardins pour planter des légumes. La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives avait des priorités. Il a fallu faire des choix. Nous avons traité certaines choses qui nous paraissaient urgentes. Il y en a d'autres que nous traitons au fur et à mesure. Pour rappel, j'avais distribué aux commissaires des plans, où je demandais qu'ils indiquent ce qu'ils pensaient être bien pour ces jardins. J'attends toujours. Maintenant, l'hiver arrive, il est trop tard. Dès les beaux jours, nous traiterons ce dossier, si je suis encore présent lors de la prochaine législature."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Ma fraction suivra le dossier avec attention, et moi-même pour autant que je sois également là lors de la prochaine législature."

M. Thierry Egli, AJU : "Tout le monde reconnaît les mérites des collaborations interjurassiennes, qui symbolisent la bonne entente retrouvée dans notre région. Depuis quelques années, un projet emblématique, celui du CREA, suscite un large consensus des milieux ouverts à la culture et aux arts. Certes, il se trouve bien quelques esprits chagrins pour démonter ce projet, à grand renfort d'arguments éculés qui révèlent une étroitesse d'esprit certaine. Quoi qu'il en soit, une large unanimité regroupe notre Conseil municipal, le Jura République, l'AIJ, le CJB, le canton de Berne, pour n'en citer que quelques-uns. Encore récemment, on pouvait rêver d'un projet interjurassien d'expression des Arts de la scène. Or, en septembre dernier, le canton de Berne a tiré le rideau sur la scène interjurassienne, par un "NON" catégorique. L'AIJ est consternée, la Société jurassienne d'émulation invite le gouvernement bernois à reconsidérer sa position. Quant au CJB et au Conseil des affaires francophones (CAF), ils déplorent cette décision. M. Pulver a alors déclaré que le dossier n'était pas encore totalement fermé. Comprenne qui pourra ! Une leçon à tirer de cette affaire tout de même : la commission cantonale appelée CJB n'a en réalité aucun pouvoir. Les décisions de ce dernier sont comme "une clé à molette dont on se sert en cas de besoin et qu'on remet au placard ensuite". Le CJB est un faire-valoir du pouvoir bernois et se retrouve le bec dans l'eau dans cette affaire. Quelle est la position de notre Conseil municipal sur ce sujet ? Quelle suite compte-t-il donner à ce dossier ?"

M. Stéphane Boillat, maire : Nous répondrons lors de la prochaine séance à cette question.

14. Réponses aux petites questions

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "J'aimerais apporter une bonne nouvelle qui concerne le Noctambus. L'ouvrage a été remis sur le métier. Je réponds donc à M. Johan Wermeille, SOC, qui reposait la question le 22 avril 2010, afin de savoir où en était le dossier. Nous avons cette fois un horaire valable puisqu'il partirait de la Chaux-de-Fonds à 1 h 40, pour arriver à Sonceboz à 2 h 40. Ceci ferait une belle desserte. Il y aurait aussi un retour de Sonceboz à 2 h 50, pour arriver à 3 h 45 à La Chaux-de-Fonds. Il faut également signaler que la Municipalité de Saint-Imier a accepté la garantie de déficit qui se monte pour notre commune à plus ou moins CHF 12'000.-. Je voulais obtenir une confirmation définitive de M. Francis Daetwyler (responsable du dossier auprès de CRT) que cette offre verrait bien le jour au prochain horaire en décembre. Je vous fais toutefois cette déclaration maintenant pour encourager d'autres communes à se prononcer positivement, si elles devaient ne pas encore l'avoir fait.

M. Patrick Linder, SOC : "Au nom de M. Johan Wermeille, SOC, encore une fois, merci pour le travail qui a été entrepris. Nous nous réjouissons de voir cette ligne en place et que nos jeunes puissent l'utiliser. On espère également que M. Johan Wermeille, SOC, l'inaugurera.

15. Divers et imprévu

M. John Buchs, PLR : "Un Collégiale toute rose. Le parti libéral radical a pris connaissance avec plaisir, sur la page d'accueil du site internet de la commune, de la démarche de soutien à la campagne de sensibilisation du dépistage du cancer du sein, ainsi qu'aux personnes atteinte d'un cancer du sein. La Collégiale se teint de rose durant les nuits du mois d'octobre. Nous tenons à remercier et féliciter le Conseil municipal pour cette démarche et nous associer de tout cœur et dire à ces femmes, jeunes et moins jeunes, atteinte de cette terrible maladie, que nous sommes en pensée avec elle, et leurs familles. C'est aussi l'occasion de dire merci à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne d'offrir la gratuité du dépistage du cancer du sein. Nous sommes un des seuls cantons de Suisse à offrir ceci, et ainsi de pouvoir sauver des vies dans une action de prévention active. Merci au Conseil municipal."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :